

# Comité départemental de suivi de la situation sanitaire

22 mars 2021

23 mars 2021



**PRÉFET  
DE VAUCLUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Agence Régionale de Santé  
Provence-Alpes  
Côte d'Azur

académie  
Aix-Marseille



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Vaucluse



# Point de situation épidémiologique

## Incidence

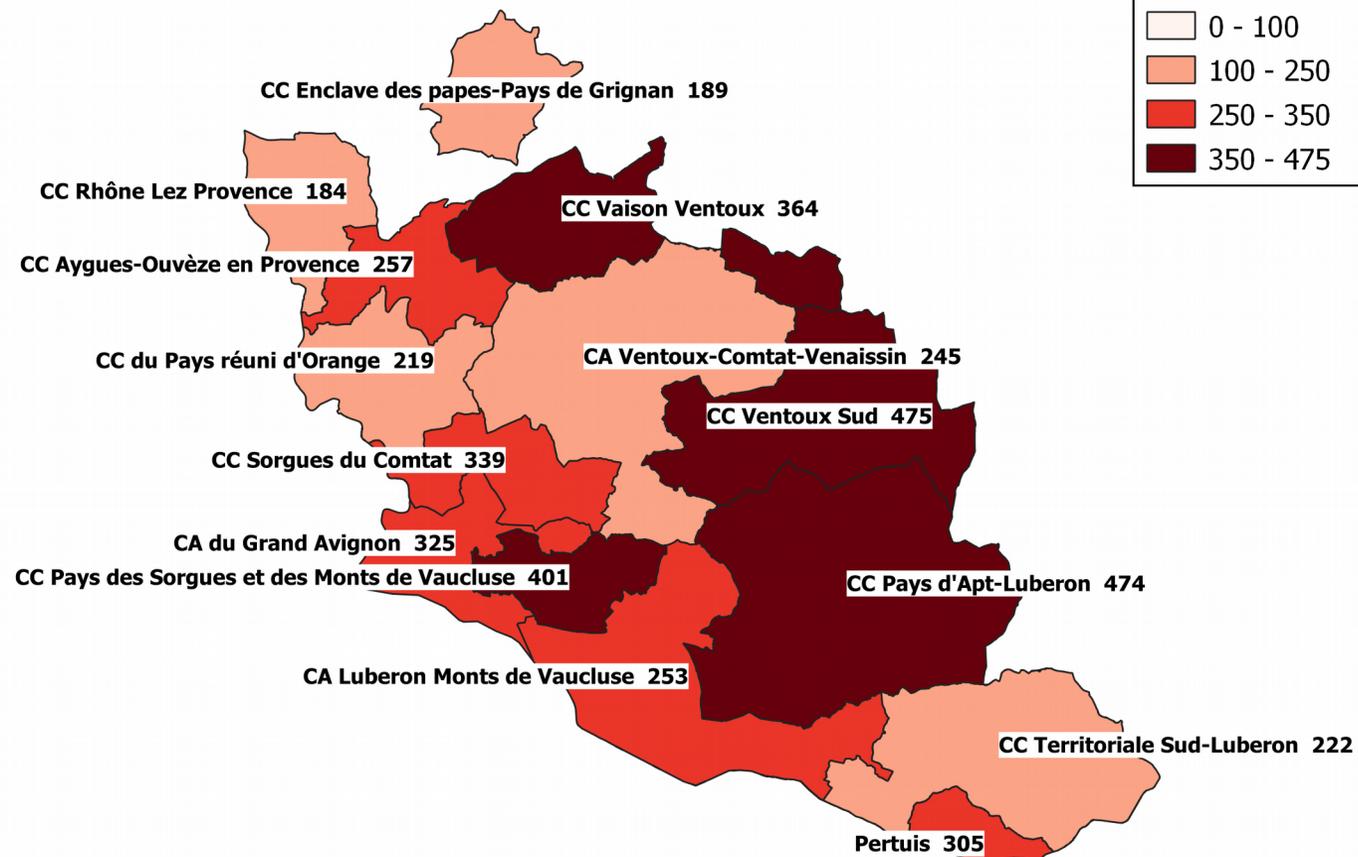
(nouveaux cas pendant  
une semaine)

### Evolution du taux d'incidence :

**Semaine 45 : 639 pour 100 000 habitants**  
**Semaine 46 : 357 pour 100 000 habitants**  
**Semaine 47 : 177 pour 100 000 habitants**  
**Semaine 48 : 141 pour 100 000 habitants**  
**Semaine 49 : 135 pour 100 000 habitants**  
**Semaine 50 : 153 pour 100 000 habitants**  
**Semaine 51 : 191 pour 100 000 habitants**  
**Semaine 52 : 169 pour 100 000 habitants**  
**Semaine 53 : 181 pour 100 000 habitants**  
**Semaine 1 : 265 pour 100 000 habitants**  
**Semaine 2 : 267 pour 100 000 habitants**  
**Semaine 3 : 289 pour 100 000 habitants**  
**Semaine 4 : 258 pour 100 000 habitants**  
**Semaine 5 : 232 pour 100 000 habitants**  
**Semaine 6 : 240 pour 100 000 habitants**  
**Semaine 7 : 221 pour 100 000 habitants**  
**Semaine 8 : 230 pour 100 000 habitants**  
**Semaine 9 : 221 pour 100 000 habitants**  
**Semaine 10 : 265 pour 100 000 habitants (consolidé)**  
**Semaine 11 : 305 pour 100 000 habitants (non consolidé)**

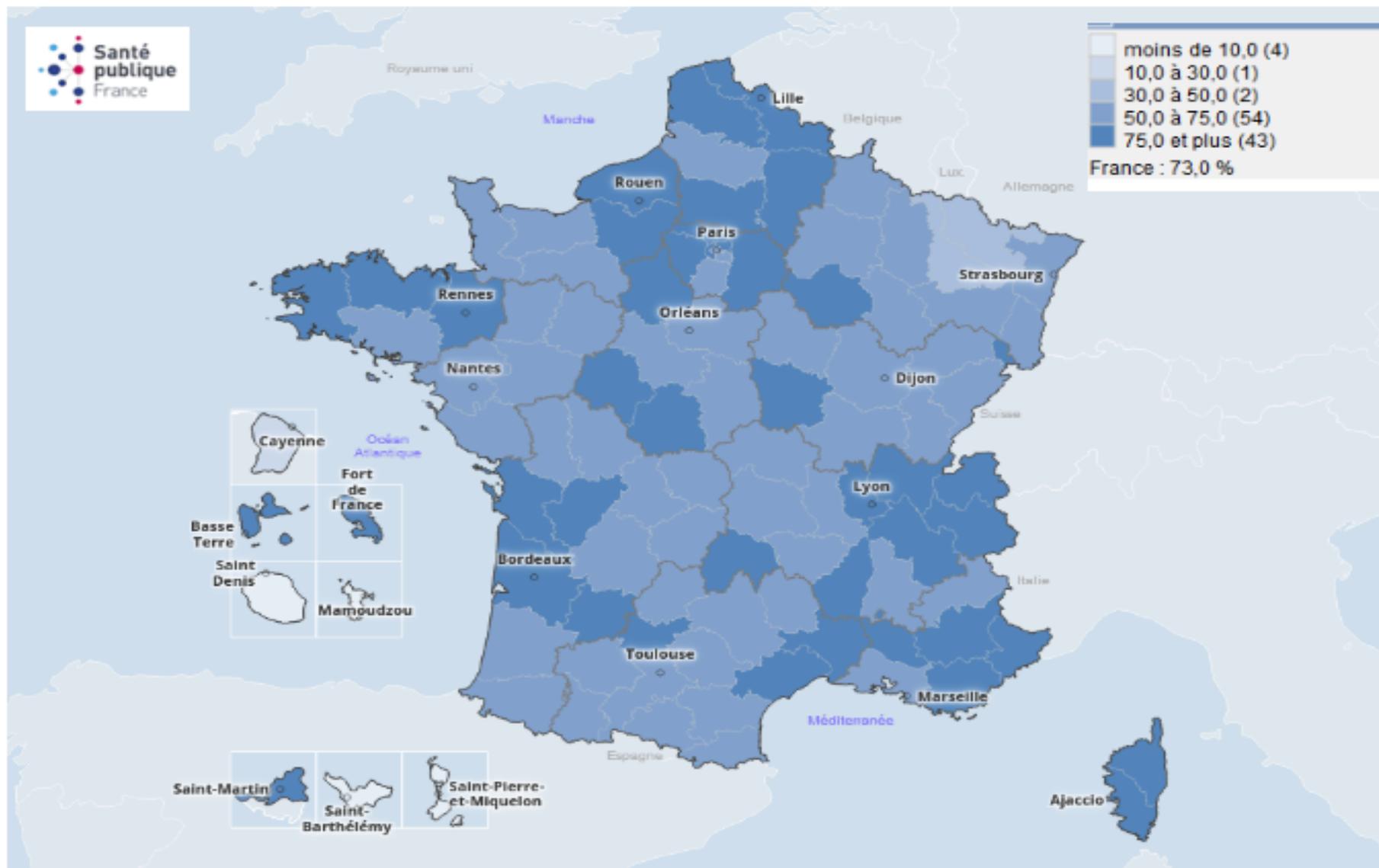
⇒ **un taux d'incidence en nette hausse**

## Taux d'incidence pour 100 000 hab. par EPCI du 15 mars au 21 mars 2021



Taux d'incidence départemental pour la semaine 11 : 305 (non consolidé)

Pourcentage de suspicions pour le variant 20I/501Y.V1 (UK) parmi les tests criblés (%)



Taux de circulation du variant anglais en France

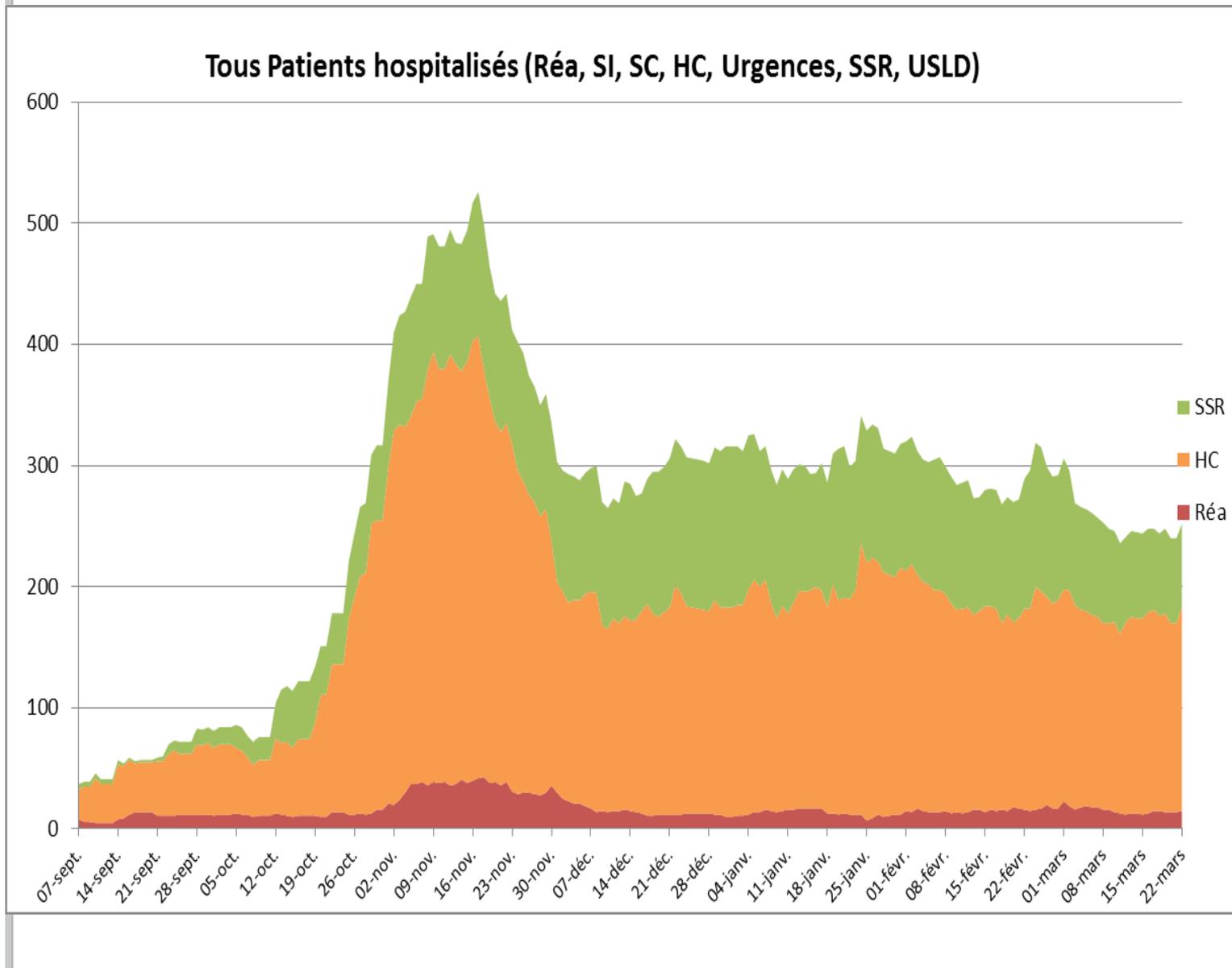
Le variant anglais représente plus de 75 % des tests criblés dans le département de Vaucluse.

# Point de situation épidémiologique

*Données arrêtées sur les extractions réalisées le 22/03 à 14h20*

**Le nombre de personnes hospitalisées reste élevé, malgré une baisse récente: le pic du nombre de personnes hospitalisées pour Covid a eu lieu le 17 novembre, avec 526 personnes hospitalisées.**

**Aujourd'hui, 252 personnes sont hospitalisées dont 15 en réanimation et soins intensifs, 168 en hospitalisation conventionnelle et 69 en soins de suite et réadaptation.**



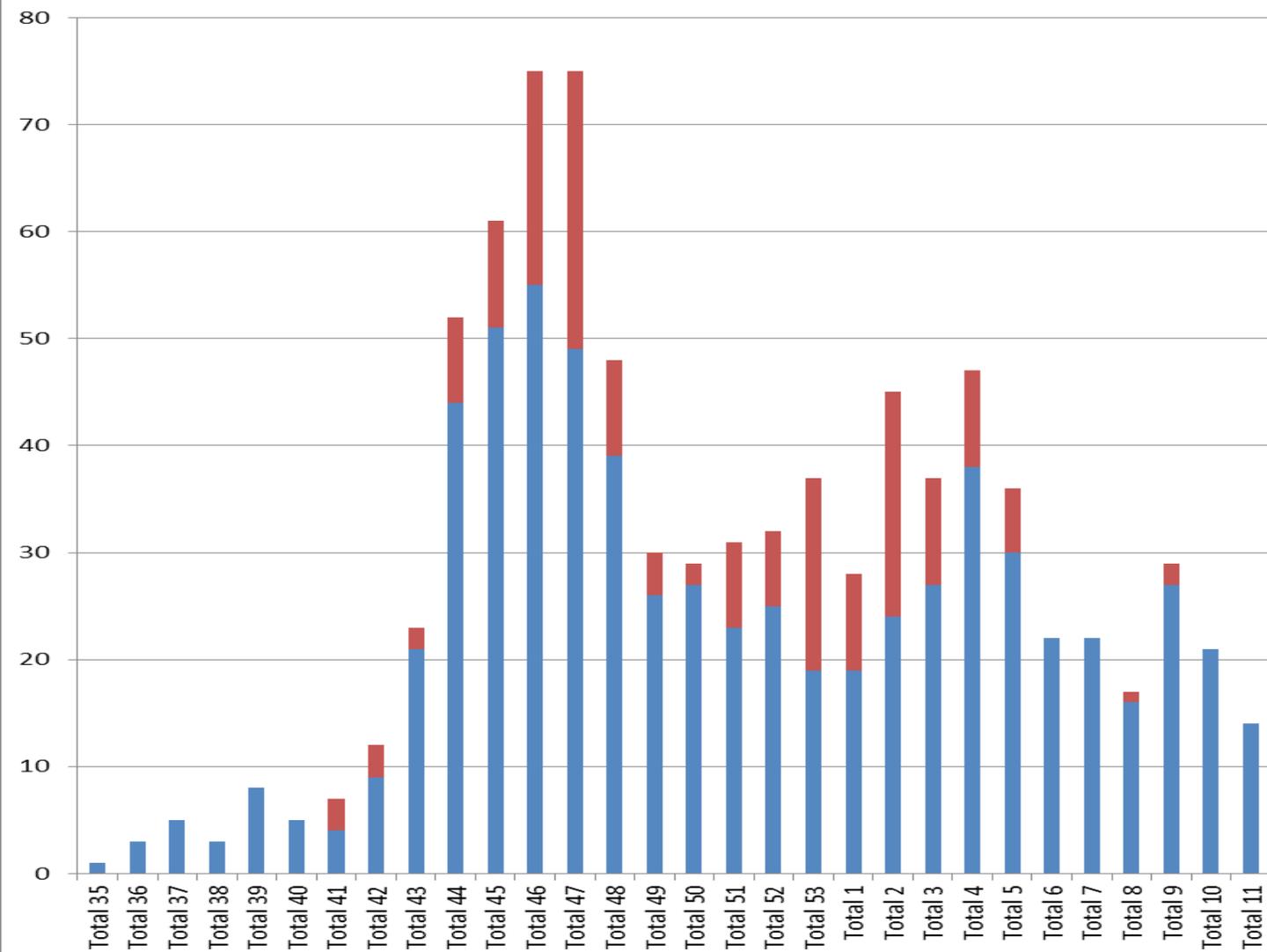
# Point de situation épidémiologique

*Données arrêtées sur les extractions  
réalisées le 22/03 à 14h20.*

**898 décès en tout depuis le  
début de l'épidémie :**

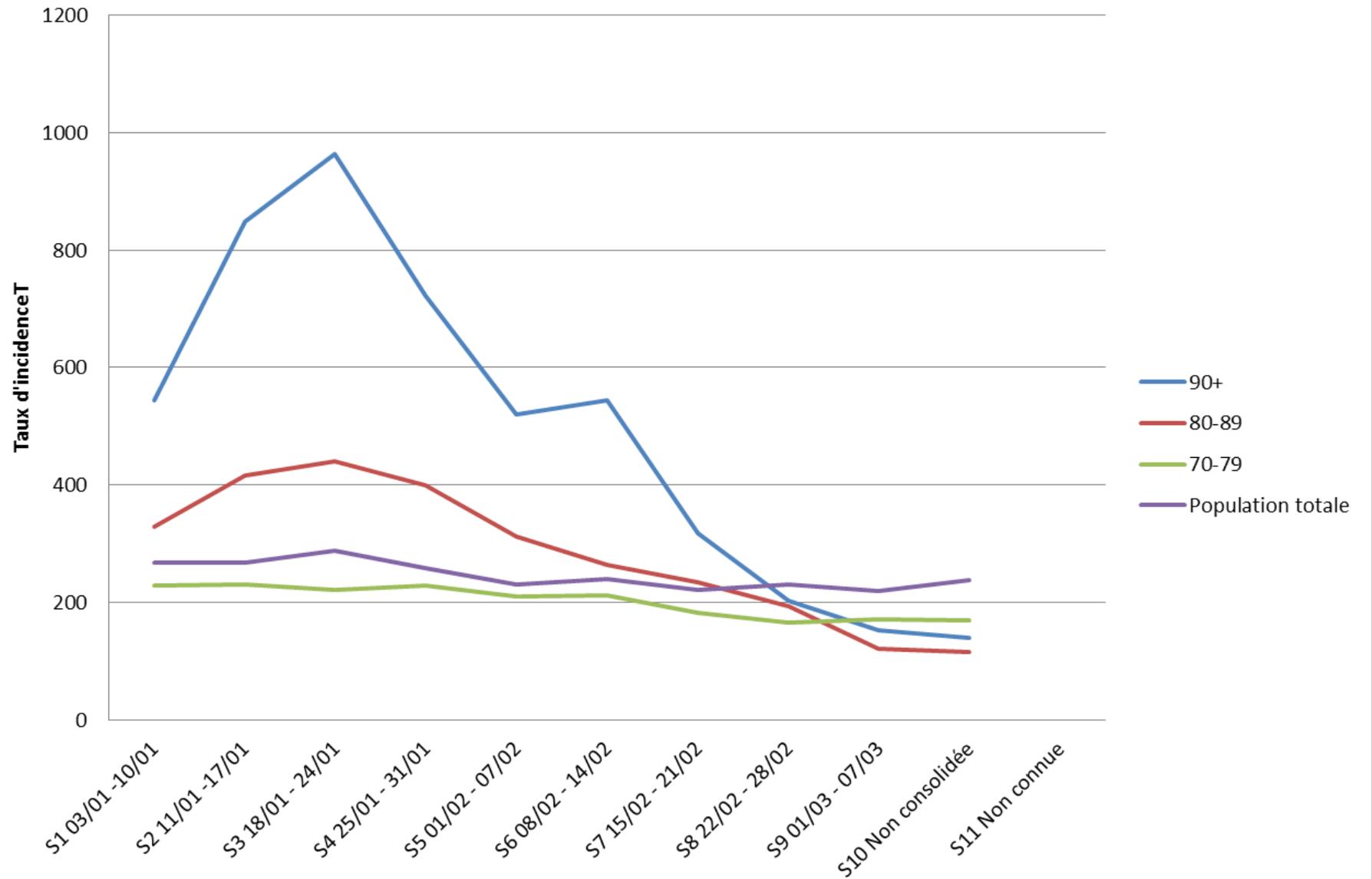
- **714 décès au total à  
l'hôpital**, dont 14 la  
semaine 11;
- **184 en EHPAD**, (données  
S11 en cours de  
consolidation)

**Nombre de décès Covid par semaine en  
Vaucluse en EHPAD et à l'hôpital**



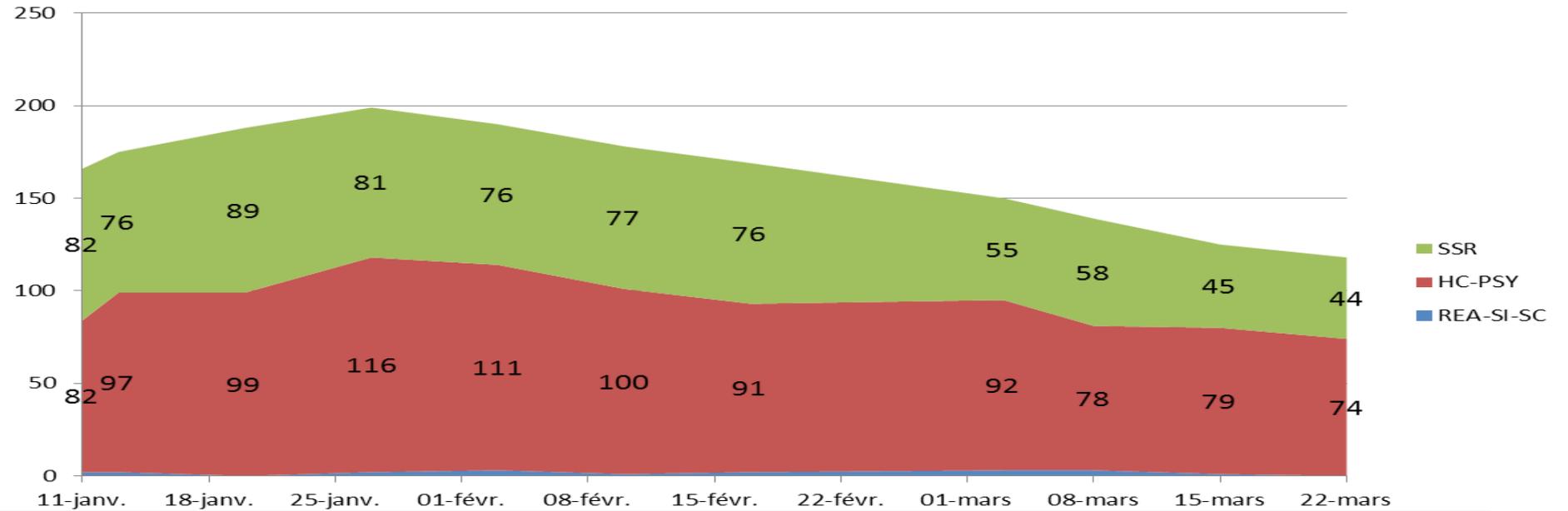
## Point de situation épidémiologique chez les +75 ans

### Evolution de l'incidence par semaine, en 2021

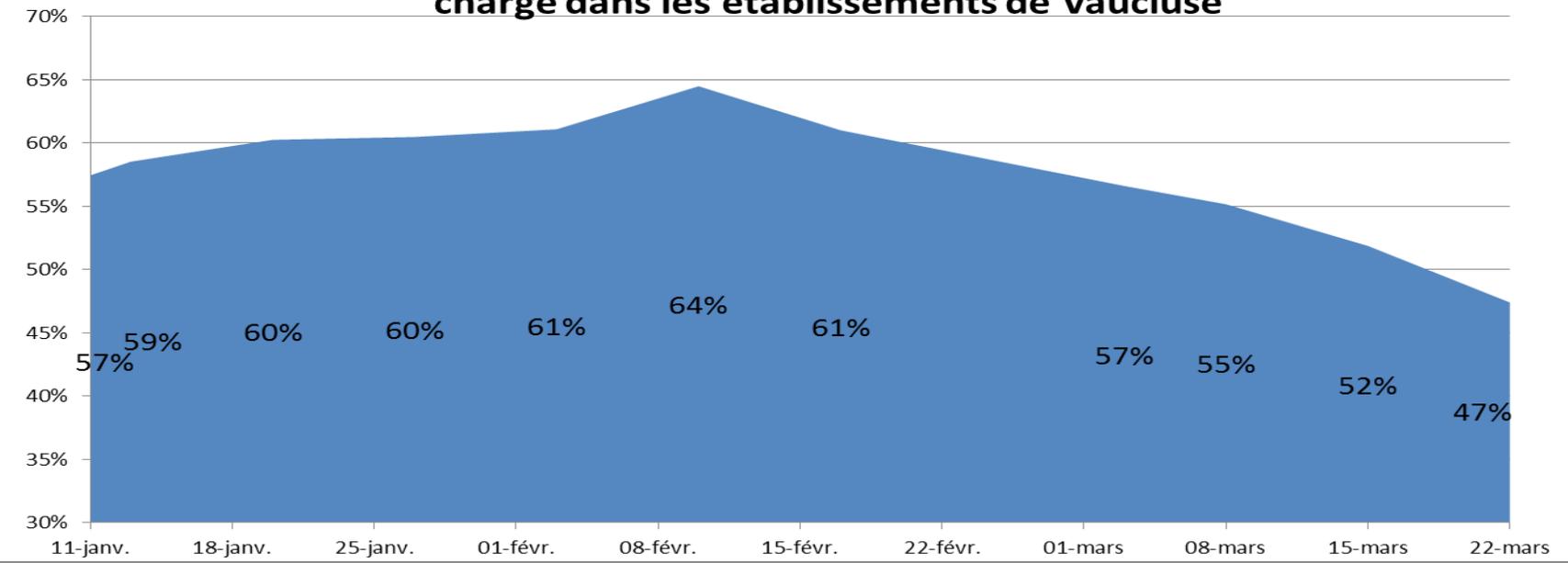


Point de situation  
épidémiologique  
chez les +75 ans

## Evolution du nombre de patients de 75 ans et +, hospitalisés COVID, pris en charge dans les établissements de Vaucluse



## Proportion de patients de 75 ans et +, hospitalisés COVID, pris en charge dans les établissements de Vaucluse



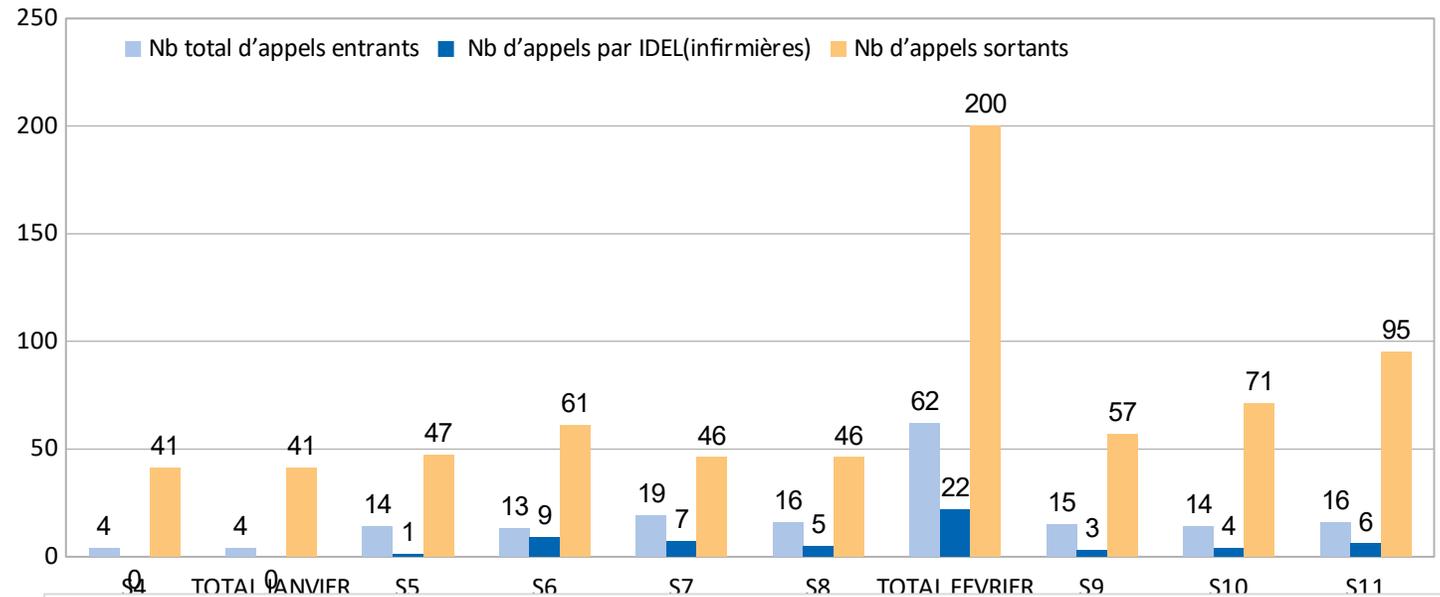
# Activité de la cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI)

L'isolement des personnes positives et de leurs cas contacts est au coeur de la stratégie « *Tester - Alerter- Protéger* ».

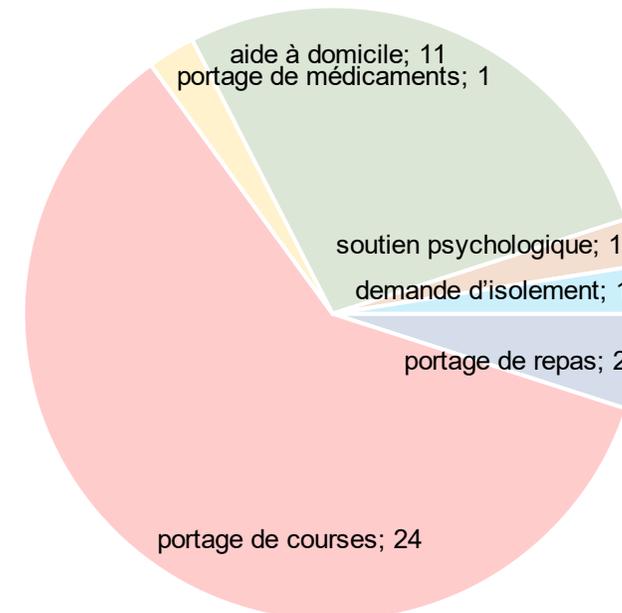
L'accompagnement social, matériel et psychologique des personnes dans l'isolement est assuré, dans chaque département, par une cellule territoriale d'appui à l'isolement.

Dans le Vaucluse, cette plate-forme est déléguée à l'association « *Entraide Pierre Valdo* »

Nb et nature des appels CTAI depuis le 25/01/2021



S11 - Requêtes formulées par les personnes malades, par type de demandes



# Evolution de la mortalité dans le Vaucluse

## 1 janvier au 18 mars

(données Insee non consolidées)

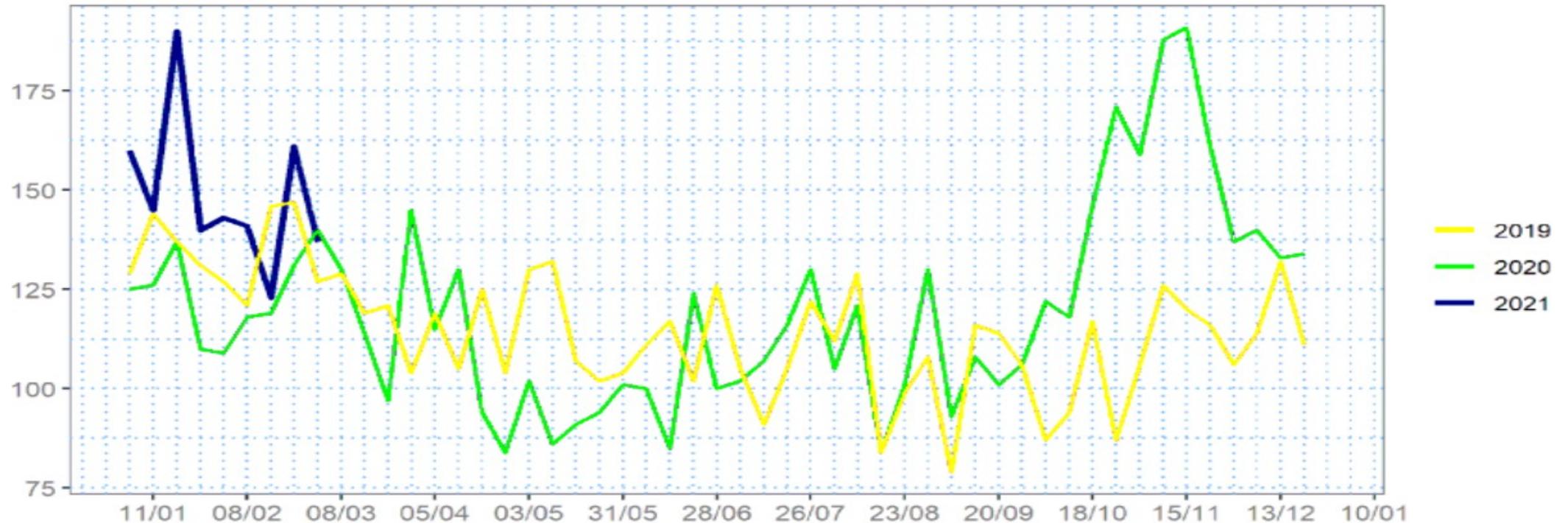
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier et par rapport à l'année 2020, le nombre de décès a augmenté de 10 %.

L'accroissement de la mortalité s'est produit principalement au mois de janvier (+ 22,5%).

La baisse de la surmortalité constatée depuis le mois de février se confirme (+2%).

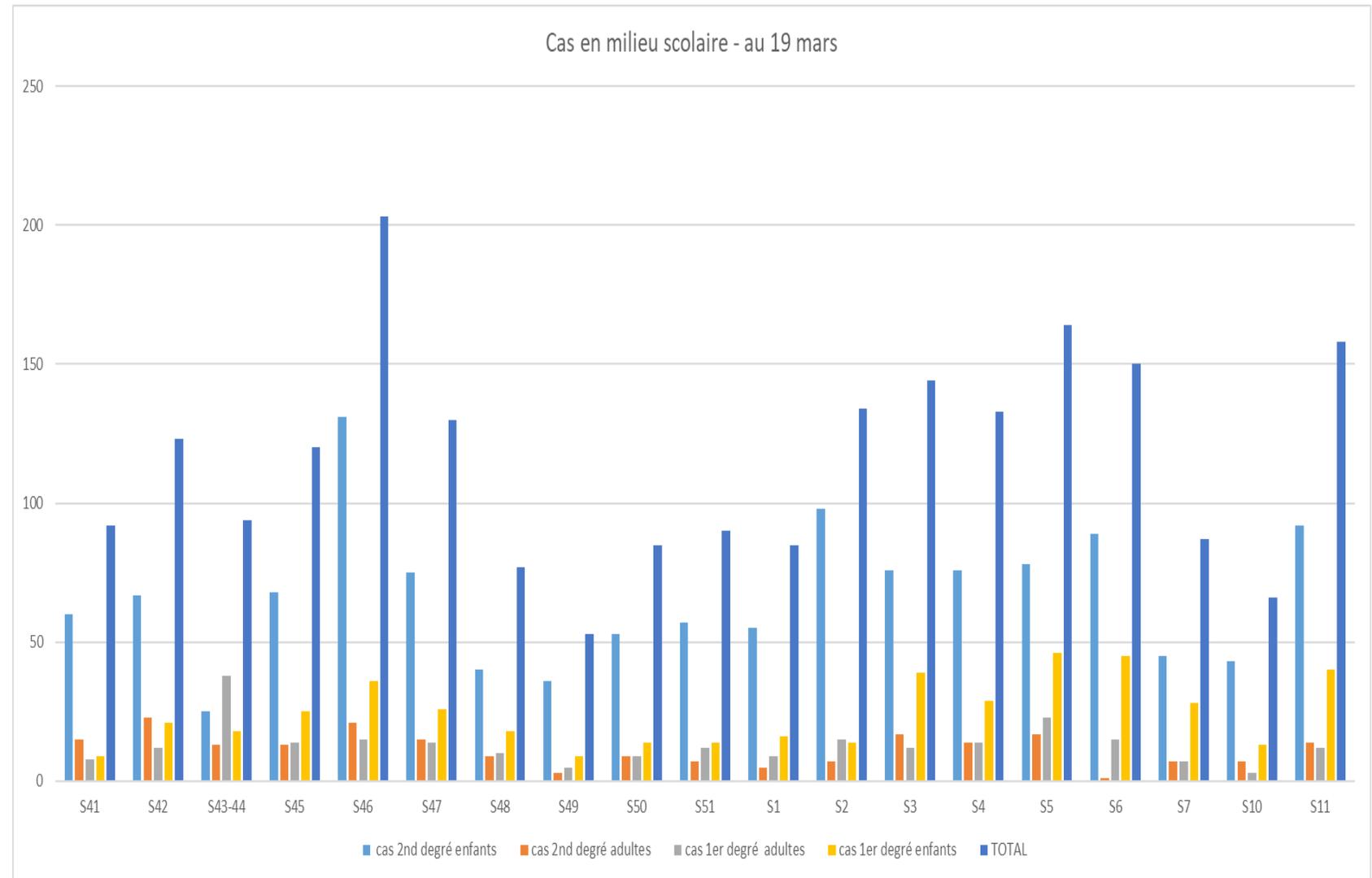
*Au niveau régional, la surmortalité résulte d'une mortalité nettement accrue chez les plus de 65 ans et d'une sous-mortalité chez les jeunes (avec - 38% de décès chez les moins de 25 ans).*

Vaucluse - cumul hebdo.



# Milieu scolaire

Nombre de cas positifs dans le 1er et 2nd degré  
Semaine 11 2021



# Milieu scolaire

Mesures spécifiques  
Semaine 11 2021

A noter :

- Fermeture du collège Jeanne d'Arc à Apt
- Fermeture d'une classe au collège La Salle d'Avignon
- Fermeture d'une classe au lycée Charles de Gaulle d'Apt
- Fermeture d'une classe à l'école les Jardins de Vedène
- Fermeture d'une classe à l'école St Charles de Cavaillon
- Fermeture de l'école de Maubec
- Fermeture d'une classe de maternelle à l'école G. Philippe de Sorgues
- Fermeture d'une classe à l'école St Charles de Cavaillon
- Fermeture d'une classe de maternelle à l'école Les Sources de Gargas
- Fermeture d'une classe de maternelle à l'école Marie Pila de Carpentras
- Prolongation de la fermeture d'une classe de l'école maternelle les Cordeliers d'Apt.

# Lancement de la campagne de tests salivaires en milieu scolaire

MILIEU SCOLAIRE

La campagne de dépistage à travers les tests salivaires a débuté mardi 16 mars.

Les campagnes de dépistage se déroulent dans les établissements repérés, en collaboration avec l'ARS, comme présentant un nombre important de cas positifs.

Par ailleurs, un échantillon représentatif d'écoles, de collèges et de lycées accueille très régulièrement des campagnes de dépistage.

Les campagnes de dépistage grâce aux tests antigéniques continuent.

La convention de partenariat avec le SDIS a été renouvelée.

Par ailleurs, un recrutement de 18 médiateurs lutte anti COVID est en cours, ils seront formés le 26 mars par l'ARS et seront opérationnels dès la semaine prochaine.

# Lancement de la campagne de tests salivaires en milieu scolaire

MILIEU SCOLAIRE

## Calendrier prévisionnel tests salivaires

- Mardi 23 mars : école la Bastidonne
- Mardi 23 mars : collège F. Mistral (Avignon)
- Jeudi 25 mars : école J. Prévert (Beaumes de Venise)
- Jeudi 25 mars : lycée F. Mistral (Avignon)
- Vendredi 26 mars : école F. Mitan (Vedène)
- Lundi 29 mars : école S. Veil (Avignon)
- Mardi 30 mars : école P. Augier (Pertuis)
- Jeudi 1<sup>er</sup> avril : école R. Scheppler (Avignon)
- Jeudi 1<sup>er</sup> avril : écoles La Colline et Les Cordeliers (Apt)

## Calendrier prévisionnel tests antigéniques

- Lundi 29 mars : lycée de l'Arc (Orange)

# VACCINATION

## ETAT DES LIEUX

## DEPLOIEMENT DE LA CAMPAGNE VACCINALE

Depuis le déploiement de la campagne vaccinale (source SPF - 23/03/2021)

47 343 personnes ont reçu au moins une dose de vaccin dans le département

21 968 personnes ont reçu deux doses de vaccin

Personnes de plus de 75 ans  
25 886 ont reçu au moins une dose  
14 566 ont reçu au moins deux doses

Couverture vaccinale des résidents USLD et EHPAD  
99,4 % 1 dose  
4 618 personnes vaccinées

# ETAT DES LIEUX

## DEPLOIEMENT DE LA CAMPAGNE VACCINALE

### Depuis le lundi 25 janvier

- 16 centres de vaccinations sont ouverts

### Déploiement de l'équipe mobile vaccinale en partenariat avec le SDIS et l'ordre des médecins

- Plateau de Sault la semaine du 1<sup>er</sup> mars : **42 vaccinations**
- Nord Luberon la semaine du 8 mars : 147 vaccinations
- Vaison/Ventoux la semaine du 15 mars : 207 vaccinations
- Centre Luberon la semaine du 22 mars

# Centres de vaccination Covid-19 en Vaucluse

uniquement sur rendez-vous Au 01/03/21

## CARTOGRAPHIE DES CENTRES DE VACCINATION

## DEUX NOUVEAUX CENTRE AU GRAND AVIGNON

**Centre de vaccination de Bollène**  
Salle Georges Brassens  
2483, Avenue Jean Moulin  
Ouverture du centre le 25/01  
Prise de rendez-vous à partir du 21/01  
Le lundi : 14h -17h  
Du mardi au vendredi : 9h-12h  
04 65 79 65 79  
[Prendre rendez-vous ici](#)

**CH d'Orange**  
Avenue de Lavoisier  
Du lundi au vendredi : 13h-18h  
04 90 11 23 23  
[Prendre rendez-vous ici](#)

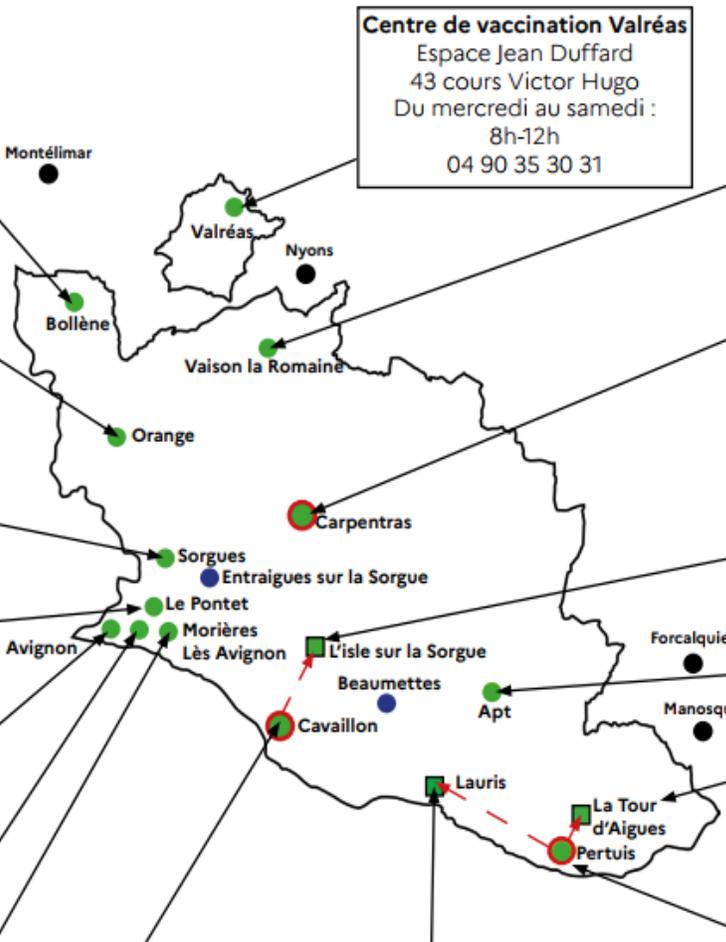
**Centre de vaccination de Sorgues (MSP)**  
Salle René Varoqui, Chemin de Lucette  
du lundi au vendredi : 9h-13h  
04 23 10 06 90  
[Prendre rendez-vous ici](#)

**SOS Médecins - Le Pontet**  
1, rue de la rose des vents  
Du lundi au samedi : 9h-12h / 14h-18h  
07 77 45 37 92  
[Prendre rendez-vous ici](#)

**CH d'Avignon**  
305, rue Raoul Follereau  
Du lundi au samedi : 9h-17h  
04 32 75 96 90  
[Prendre rendez-vous ici](#)

**CPTS Grand Avignon - Château de la Barbière** - 8 Avenue du Roi Soleil  
Du 01 au 06 mars : lundi 13h-17h / mardi & mercredi : 9h-17h / jeudi : 14h-17h / vendredi & samedi : fermés  
A compter du 8 mars : Mardi, mercredi, jeudi : 9h-17h / vendredi & samedi : 9h-13h (samedi à confirmer) / lundi fermé

**CPTS Grand Avignon - Morières-lès-Avignon**  
Espace Robert Dion / 2-134 Chemin du Clos Neuf  
Du 01 au 06 mars : mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 13h-17h / lundi fermé  
A compter du 8 mars : du lundi au vendredi : 13h-17h / + mardi : 9h-12h  
04 84 51 22 12 / [Prendre rendez-vous ici](#)



**Centre de vaccination Valréas**  
Espace Jean Duffard  
43 cours Victor Hugo  
Du mercredi au samedi : 8h-12h  
04 90 35 30 31

**CH de Vaison**  
18 Grand Rue  
Mardi et jeudi : 9h-13h / 14h - 18h  
Mercredi et vendredi : 9h - 13h  
04 90 28 77 39  
[Prendre rendez-vous ici](#)

**CH de Carpentras / CPTS Synapse Comtat Venaissin**  
24, rond point de l'amitié  
Du lundi au vendredi : 9h-17h  
04 23 10 03 38  
[Prendre rendez-vous ici](#)

**CH de L'isle sur la sorgue**  
Place des frères Brun  
Du lundi au vendredi 8h-13h / 14h-18h  
04 90 38 96 53  
[Prendre rendez-vous ici](#)

**Centre Hospitalier d'Apt**  
225, avenue de Marseille  
Du lundi au vendredi : 13h-18h  
04 90 04 34 01  
[Prendre rendez-vous ici](#)

**MSP Les glycines La Tour d'Aigues / CPTS Santé Lub**  
Salle polyvalente du Pays d'Aigues  
Le lundi : 14h-18h  
Du mardi au vendredi : 9h-17h  
09 72 50 27 00

**CH de Cavaillon / CPTS Cerebellum**  
119, avenue Georges Clémenceau  
Du lundi au vendredi : 9h-13h / 14h-17h  
04 90 78 85 34

**CPTS Santé Lub / Lauris**  
Foyer rural, rue de la mairie  
Du lundi au vendredi : 10h-12h / 13h-15h  
Le samedi : 10h-12h  
09 72 50 27 00 / [Prendre rendez-](#)

**Maison de la culture et des associations de Pertuis / CPTS Santé Lub**  
167, rue Résini  
Du lundi au vendredi : 10h-12h / 14h-18h  
Le samedi : 10h-12h  
09 72 50 27 00 / [Prendre rendez-vous ici](#)

- Centres ouverts
- Centres dont l'ouverture est à l'étude
- → Centres de référence
- Centres annexes
- Centres ouverts à proximité

# MESURES ADMINISTRATIVES

# Décret modificatif du 19 mars 2021

## **Recul du couvre-feu à 19h**

*Article 4 du décret du 29 octobre 2020*

La modification est identique pour l'ensemble du territoire métropolitain.

Cela implique qu'un certain nombre d'établissements et d'activités qui devaient fermer ou se terminer à 18 heures peuvent désormais se terminer à 19 heures (vente à emporter dans les restaurants, fermeture des bibliothèques...)

## **Activités sportives des personnes mineurs**

*Article 42 et 45 du décret du 29 octobre 2020*

Les cours d'EPS pour les **scolaires** sont autorisés en intérieur (école, ERP X ou salle à usage multiple).

Les activités sportives périscolaires ou extrascolaires demeurent interdites en intérieur.

Ces mesures sont applicables à l'ensemble du territoire métropolitain.

# Renforcement et soutien au télétravail

Le contexte sanitaire actuel qui se caractérise par un niveau toujours élevé de circulation de la Covid-19 et des différents variants rend nécessaire de **renforcer le recours au télétravail.**

**Les règles fixés par le protocole national applicable en entreprise et la circulaire du Premier ministre du 5 février prévoient que le télétravail doit être la règle dans toutes les activités qui le permettent.**

Les dernières données font état, pour le secteur privé d'un niveau de télétravail qui reste inférieur à celui du mois de novembre 2020, et dans la fonction publique, si le niveau s'est accru, il demeure encore insuffisant.

**C'est pourquoi la mobilisation des entreprises et des administrations doit être renforcée.**

C'est dans ce but, qu'un plan d'action est mis en œuvre pour notamment renforcer les contacts avec les entreprises, organiser des actions de sensibilisation à destination du grand public, des partenaires sociaux et des chambres consulaires.

Les administrations publiques doivent intensifier le télétravail dans le cadre d'un dialogue social de proximité soutenu.

**Allègement  
des mesures  
de  
confinement**

**Prolongation des  
mesures  
départementales**

# Arrêtés préfectoraux du 28 novembre 2020

- Prolongation de l'obligation du port du masque dans l'espace public sur tout le territoire du département jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2021.
- Prolongation des mesures départementales destinées à lutter contre la propagation du virus jusqu'au 1 avril 2021 : interdiction de la vente d'alcool à emporter et de la consommation d'alcool sur la voie publique de **19h à 6h \*** ; interdiction des buvettes et points de restauration dans les ERP et l'espace public ; interdiction des activités dansantes.

*\* Arrêté préfectoral du 20 mars 2021*

**Allègement  
des mesures  
de  
confinement**

**Le renforcement des  
mesures de soutien  
économique**

# Allègement des mesures de confinement

## Mesures de soutien à l'économie

## Des mesures de soutien économique renforcées maintenues

#COVID19

### Un plan d'urgence économique renforcé

- Prolongement de l'activité partielle prise en charge à 100 % jusqu'au 31 décembre 2020
- Exonération des cotisations sociales pour les TPE et les PME
- Renforcement du fonds de solidarité pour les secteurs hôtellerie-café-restauration, tourisme, événementiel, sport, culture et ceux qui en dépendent fortement
- Élargissement du dispositif de fonds de solidarité
- Prêt garanti par l'État et prêt direct de l'État prolongés jusqu'au 30 juin 2021



# Allègement des mesures de confinement

## Les Mesures de soutien à l'économie

### Des mesures de soutien économiques complémentaires

Fonds de  
solidarité  
renové

Aides aux  
permittents  
et saisonniers

Aides  
aux jeunes

# Allègement des mesures de confinement

Les Mesures de  
soutien à  
l'économie

## Évolution du fonds de solidarité au titre du mois de janvier 2021

Le [décret n° 2021-129 du 8 février 2021](#) prolonge le fonds de solidarité en janvier 2021 en étendant le dispositif initial et complémentaire prévu pour décembre 2020.

Il offre à **4 secteurs d'activité** (réparateurs de chaussures, fabricants de ski, correspondants locaux de presse, radio et télé-diffusion à audience locale), **la possibilité de déposer une demande d'aide ou de versement complémentaire au titre du mois de novembre**. Les demandes pourront être déposées jusqu'au 28 février au lieu du 31 janvier 2021.

Les [listes des activités relevant des secteurs 1\(annexe 1\) et 1bis annexe 2](#)) sont complétées : les entreprises de la filière viticole sont transférées de l'annexe 2 à l'annexe 1. Il est ajouté à l'annexe 2 neuf nouveaux secteurs liés à la fermeture des remontées mécaniques.

Le fonds de solidarité est par ailleurs prolongé jusqu'au **30 juin 2021**.

# Allègement des mesures de confinement

## Les Mesures de soutien à l'économie

Le décret n° 2021-129 du 08 février 2021 publié le 09 février fixe le régime des aides du fonds de solidarité au titre des pertes enregistrées en janvier 2021. Cinq régimes sont prévus :

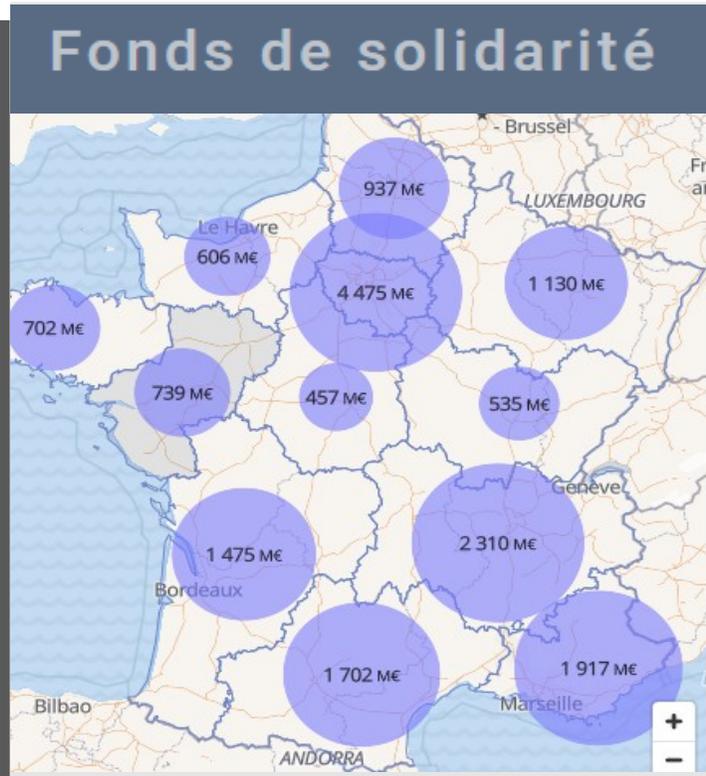
- pour les entreprises qui, durant tout le mois de janvier, ont été interdites d'accueillir du public ;
- pour celles dont l'activité relève des secteurs listés à l'annexe 1 du décret et qui ont perdu en janvier 50 % de leur chiffre d'affaires de référence ;
- pour celles dont l'activité relève des secteurs listés à l'annexe 2 du décret et qui ont perdu en janvier 50 % de leur chiffre d'affaires de référence ;
- pour certaines entreprises situées dans des stations de ski qui ont perdu en janvier 50 % de leur chiffre d'affaires de référence ;
- pour les entreprises dont l'activité ne relève d'aucun des précédents régimes et qui ont perdu en janvier 50 % de leur chiffre d'affaires de référence.

Le décret introduit en outre une nouvelle condition d'éligibilité. Il précise que ne peuvent bénéficier du fonds de solidarité au titre de janvier les entreprises ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral de fermeture pour non respect des règles d'interdiction d'accueil du public prises afin de limiter la pandémie.

Par ailleurs, est décalée du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2020 la date limite à laquelle doit être introduite la contestation d'une dette fiscale pour que celle-ci ne constitue pas un motif de refus de l'aide. Il est également rappelé qu'il n'y a plus depuis décembre 2020 de régime propre aux discothèques. Etant fermées, elles relèvent du dispositif réservé aux entreprises qui n'ont pu accueillir de public. Comme en décembre, l'ensemble des aides versées au titre du fonds de solidarité aux entreprises d'un même groupe pour les pertes de janvier ne peut excéder 200 000 €. **Le formulaire relatif aux pertes de janvier sera mis en ligne sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) fin février. Les demandes pourront être déposées jusqu'au 31 mars 2021.**

# Allègement des mesures de confinement

# Les Mesures de soutien à l'économie



## Fonds de solidarité : échelle nationale

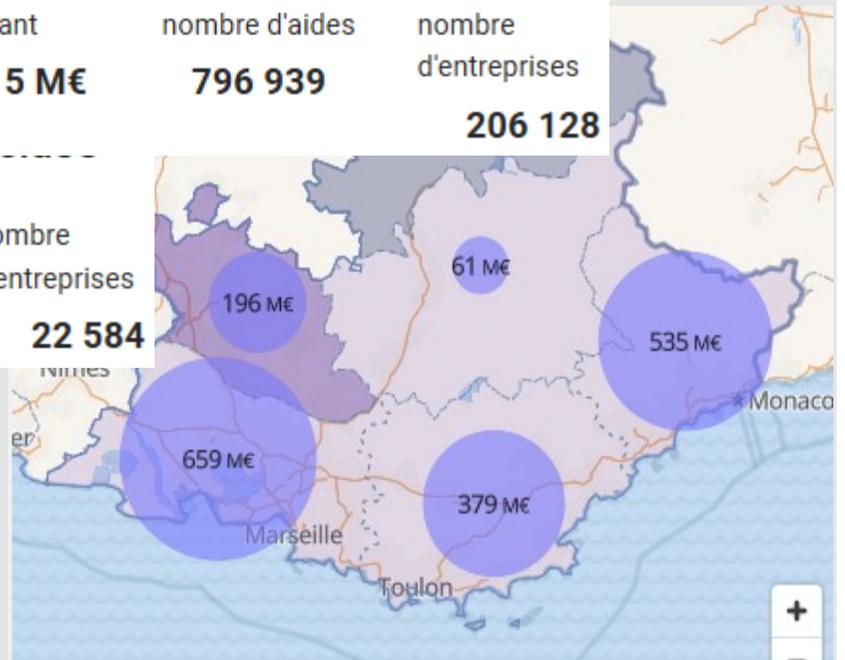
montant	nombre d'aides	nombre d'entreprises
<b>17 896,75 M€</b>	<b>7 473 226</b>	<b>1 977 292</b>

## Fonds de solidarité : Provence-Alpes-Côte d'Azur

montant	nombre d'aides	nombre d'entreprises
<b>1 917,15 M€</b>	<b>796 939</b>	<b>206 128</b>

## Fonds de solidarité : Vaucluse

montant	nombre d'aides	nombre d'entreprises
<b>196,04 M€</b>	<b>84 447</b>	<b>22 584</b>



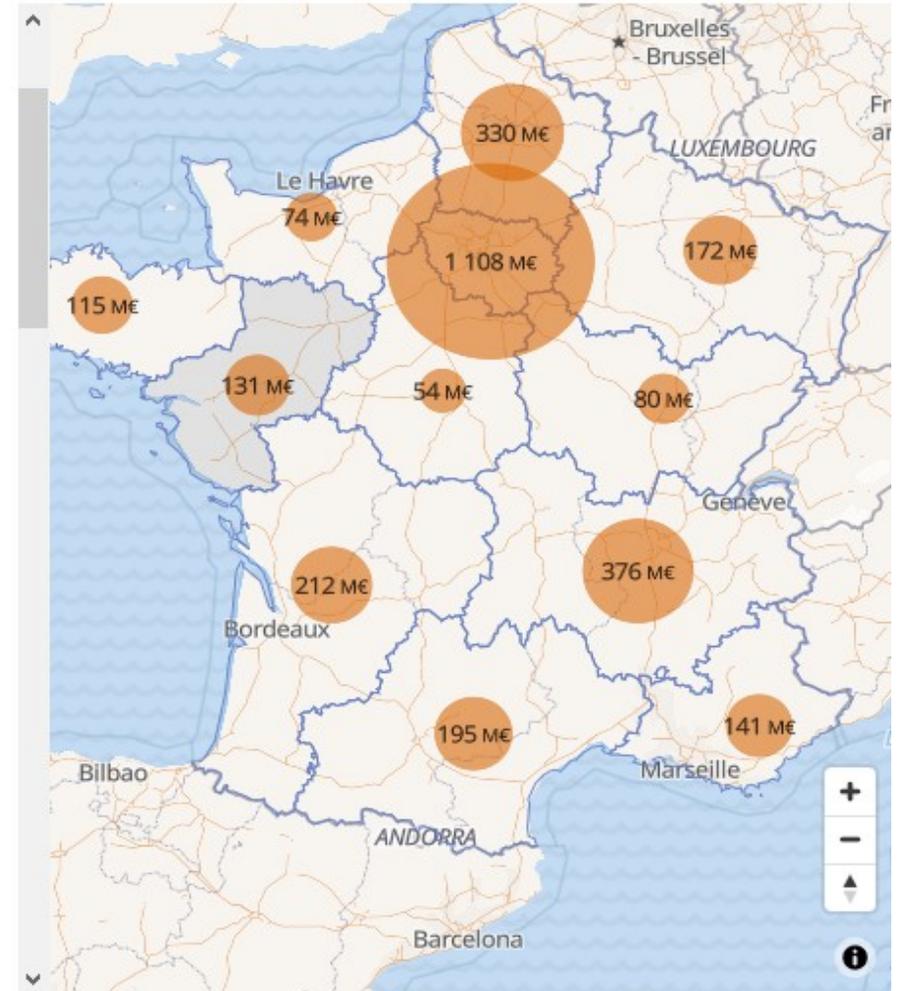
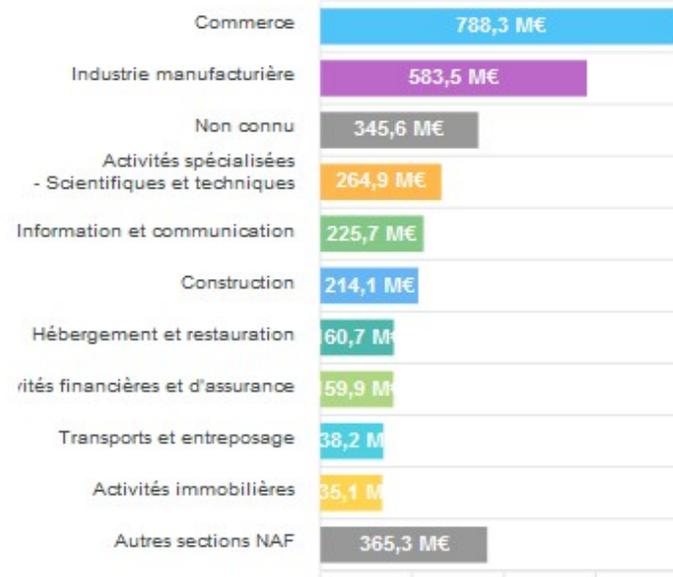
Sur les grands agrégats économiques, le Vaucluse représente

# Allègement des mesures de confinement

# Les Mesures de soutien à l'économie

## Reports d'échéances fiscales: échelle nationale

montant **3 381,02 M€**      nombre **111 824 aides**



L'IDF concentre 1/3 des reports d'échéances fiscales (en montants), PACA 4,2 %, le Vaucluse 0,3 %. Cela est révélateur du tissu vaclusien, fortement marqué par des TPE, individuelles, très généralement peu imposées à l'impôt sur les sociétés, impôt qu'acquittent les grandes entreprises.

### Reports d'échéances fiscales: Vaucluse

montant **10,11 M€**      nombre **824 aides**

### Reports d'échéances fiscales: Provence-Alpes-Côte d'Azur

montant **140,67 M€**      nombre **7 156 aides**